

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 09/02/2026

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Membres en exercice : 18

Quorum : 10

Date de convocation : 03/02/2026

Présents :

M. Christian REBERT, maire

Mme Élisabeth BRAESCH

M. Raymond HUSSER

Mme Pascale HERRGOTT

M. Francis BONZON

M. Michel SCHWARTZ

Mme Liliane HUSSER

Mme Sylvie ROSINA

M. Jean-Philippe STARCK

M. Jacques SCHWARTZ

M. Marc JEANVOINE

Mme Stéphanie RITZENTHALER

Ont donné procuration :

M. Mehdi BAUER à Mme Pauline HAMRAOUI (absente)

Mme Anne-Lucie DANJEAN à Mme RITZENTHALER

Mme Alexa FORNARA à Mme Elisabeth BRAESCH

Absents excusés non représentés :

M. Stéphane FRANCK, Mme Catherine RUPPEL, Mme Pauline HAMRAOUI

Secrétaire de séance :

Mme Stéphanie RITZENTHALER assistée par Mme Katia TRICOT, secrétaire générale

M. le maire salue l'assemblée et ouvre la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Mise à jour du tableau des effectifs
3. Attribution d'une subvention
4. Travaux forestiers
5. Rapport des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
6. Divers

Point 1 – Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2026.

Point 2 – Modification du tableau des effectifs (D-2026-02-01)

Rapporteur : Francis BONZON

Le tableau des effectifs, établi conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, constitue la photographie des emplois budgétaires et pourvus au sein de la collectivité. Il doit être régulièrement mis à jour pour refléter les évolutions des besoins des services, les mouvements de personnel (recrutements, avancements, mobilités) ainsi que les transformations de postes, y compris à effectifs constants.

Dans le cadre de l'optimisation de l'organisation des services techniques et afin de renforcer la coordination des équipes, il est proposé de transformer un emploi d'agent polyvalent des services techniques en emploi de coordinateur des services techniques, au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe existant. Cette transformation, qui prendra effet à compter du 1^{er} février 2026, s'inscrit dans une démarche de rationalisation des ressources humaines et d'adaptation aux missions actuelles de la collectivité. Elle ne modifie pas le nombre total de postes.

Cette évolution répond au double objectif d'adaptation des emplois aux besoins opérationnels et de valorisation des parcours professionnels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de modifier le tableau des effectifs de la collectivité comme suit, à compter du 1^{er} février 2026 :

Grade/emploi	Nombre de postes/emploi (avant)	Postes occupés (avant)	Nombre de postes (après)	Postes occupés (après)	Variation	Date d'effet
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (coordinateur des services techniques)	1 (agent polyvalent)	1	1	1	0	01/02/2026

- de prendre acte que cette transformation s'effectue à effectifs constants et ne génère aucune charge financière supplémentaire pour la collectivité.

Point 3 – Attribution d'une subvention (D-2026-02-02)

Rapporteur : M. le maire

Le club de gymnastique rythmique et sportive de Fortschwihr a sollicité la commune d'Andolsheim afin d'obtenir une aide financière exceptionnelle pour soutenir la participation d'une de ses gymnastes, habitante de la commune, à la finale nationale de gymnastique rythmique et sportive qui s'est déroulée à Rouen du 30 janvier au 1^{er} février 2026.

Cette jeune athlète, âgée de 16 ans et évoluant en catégorie nationale C (16-17 ans), a obtenu la troisième place lors de la finale régionale du Grand Est, organisée à Sélestat les 13 et 14 décembre 2025. Cette performance lui permet de se qualifier pour la première fois à une finale nationale en individuel, marquant une étape significative dans son parcours sportif.

Les frais de déplacement et d'hébergement liés à cette compétition représentent une charge financière importante pour le club et la famille de la gymnaste ; le montant prévisionnel pour la seule athlète est de 275 €,

sachant qu'elle sera accompagnée de deux entraîneurs, d'un juge et d'un chef de délégation et qu'elle concourra avec une autre gymnaste de l'association. Aussi, dans un souci de soutien aux jeunes sportifs et de promotion des valeurs éducatives et fédératrices du sport, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € au club de gymnastique rythmique et sportive de Fortschwihr.

Cette aide s'inscrit dans la continuité des actions menées par la commune en faveur du développement des activités sportives locales.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la participation d'une gymnaste résidente de la commune à une compétition nationale de haut niveau contribue à la promotion du sport sur le territoire communal et à la valorisation des talents locaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € au club de gymnastique rythmique et sportive de Fortschwihr pour soutenir la participation d'une gymnaste résidente de la commune d'Andolsheim à la finale nationale de gymnastique rythmique qui se déroulera à Rouen du 30 janvier au 1er février 2026.

DIT

- que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2026

AUTORISE

- M. le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Point 4 – Travaux forestiers 2026 (D-2026-02-03)

Rapporteur : M. Raymond HUSSER

L'ONF a fait parvenir sa proposition de programme d'actions préconisé pour la gestion durable de la forêt communale d'Andolsheim pour 2026, établi en application de l'article D.214-21 du code forestier. Le devis des travaux proposé s'élève à 14.050 € HT. La commission des affaires rurales a décidé d'y apporter les modifications suivantes : les travaux concernant la parcelle n°22, l'entretien du périmètre et du parcellaire et l'intervention en futaie irrégulière, comprenant l'éclaircissement des semis, le nettoyage, le dépressage ainsi que la remise en état seront réalisés en régie. Le montant des travaux sur lesquels sur la base desquels le montant des honoraires est calculé est donc réduit.

Ainsi, le montant des honoraires de l'ONF pour l'assistance technique passe de 2.400 € TTC à 1.440 € TTC.

Par ailleurs, cette année aucune coupe n'est prévue.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

- le programme de travaux forestiers soumis par l'ONF, étant entendu que les travaux concernant la parcelle n°22, l'entretien du périmètre et du parcellaire et l'intervention en futaie irrégulière, comprenant l'éclaircissement des semis, le nettoyage, le dépressage ainsi que la remise en état seront réalisés en régie.

CHARGE

- M. le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération

DIT

- que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront inscrits au budget primitif 2026.

Point 5 – Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'urbanisme :

La commission s'est réunie le 19 janvier dernier ainsi que ce jour et a examiné cinq déclarations préalables et deux permis de construire dont un modificatif.

Commission travaux et bâtiments :

La société HUSSON a procédé à la pose d'un sol amortisseur à l'aire de jeux située rue du Nord. La réception des travaux a été refusée et le paiement a été bloqué car la société devait poser un sol de type GrassSécurité alors que le sol posé présente des différences significatives par rapport à la marque précitée au point qu'il ne peut être considéré comme équivalent. De plus le sol n'a pas été mis en place conformément aux prescriptions du fournisseur et des affaissements sont déjà visibles. Un courrier a été adressé à la société lui demandant de se mettre en conformité tant sur le produit (par rapport au devis signé) que sur la pose. L'accès à l'aire de jeux ne sera pas possible tant que la situation ne sera pas régularisée.

M. STARCK demande des précisions sur la nature des travaux actuellement réalisés au terrain de football. M. BONZON indique qu'il s'agit de l'installation d'une main courante ainsi que de la mise en conformité des cages de but.

Commission des affaires rurales :

L'association foncière s'est réunie le 23 janvier 2026 afin notamment d'approuver le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2025 et d'adopter le budget primitif pour l'année 2026. Une convention sera mise en place avec la préfecture afin de permettre la transmission dématérialisée du budget à compter de 2027, conformément aux obligations en vigueur.

À noter également que l'association foncière s'oppose à la création d'un itinéraire cycle entre Andolsheim et Fortschwihr sur le chemin rural Fortschwihrer Strasse. M. le maire explique que les agriculteurs craignent la responsabilité qui pourrait incomber à l'association en cas d'accident impliquant un cycliste. Un doute demeure toutefois quant au statut de propriété du chemin concerné. Des vérifications seront menées afin de clarifier la situation.

Commission vie scolaire et périscolaire :

En début d'année scolaire, plusieurs parents ont sollicité une modification des horaires des deux écoles. Afin de déterminer si cette question devait être portée à l'ordre du jour du conseil d'école, les directrices ont décidé de consulter l'ensemble des familles au moyen d'un sondage.

Après suppression des réponses multiples ainsi que des votes provenant de familles non concernées ou ne l'étant plus pour les années à venir, 107 réponses ont été retenues.

La répartition est la suivante :

- 12 familles se sont prononcées en faveur d'une modification des horaires ;
- 4 familles ont indiqué ne pas être concernées ;
- 91 familles se sont déclarées opposées à tout changement.

Compte tenu de la large majorité de réponses défavorables, il a été décidé de maintenir les horaires actuels dans les deux écoles.

Commission environnement et développement durable :

L'association HSN (Homme au Service de la Nature) prévoit de planter une « haie champêtre biodiversité » un samedi matin d'ici le 15 mars au verger conservatoire ainsi qu'une prairie mellifère. Ce chantier inclura également l'installation d'un panneau « fauchage tardif », de manière qu'il soit visible depuis la route.

Commission consultative des sapeurs-pompiers :

L'assemblée générale de l'Amicale des sapeurs-pompiers s'est tenue vendredi soir. À cette occasion, la question de l'ancien fourgon de pompe-tonne a été abordée. L'association s'interroge sur l'opportunité de l'acquérir en raison du coût de l'assurance. La commune conservera le véhicule pendant encore un an, le temps que l'amicale prenne une décision définitive. M. Michel SCHWARTZ a suggéré que l'amicale sollicite d'autres devis afin de comparer les offres d'assurance.

M. JEANVOINE a également fait un retour sur une réunion à laquelle il a participé. Il y a été question du décret n°2026-18 du 20 janvier 2026 qui instaure une majoration de durée d'assurance retraite pour les sapeurs-pompiers à partir de 10 ans d'engagement. Il précise également que les pompiers volontaires français sont les seuls en Europe à bénéficier d'une retraite. La mairie sera chargée d'attester officiellement de la durée d'ancienneté des volontaires concernés.

Commission consultative des impôts directs :

La commission présidée par Mme Pascale HERRGOTT s'est réunie le 6 février dernier. Pour rappel, la commission joue un rôle essentiel dans l'évaluation des propriétés bâties et non bâties. Elle a ainsi donné son avis sur les valeurs locatives cadastrales proposées par la DGFIP qui recensent les changements affectant les biens immobiliers de l'année écoulée. Trois observations ont été formulées.

C.C.A.S. :

Les colis de Noël pour les personnes âgées en maison de retraite sont en cours de distribution.

Groupement d'intérêt cynégétique Vauban n° 10 :

L'assemblée générale du Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) n° 10, présidée par Alain Rebert, s'est tenue le 30 janvier 2026. Après l'adoption du procès-verbal de 2025 et l'approbation des comptes par les réviseurs, les discussions ont porté sur la situation cynégétique (baisse des populations de daims et sangliers malgré une réduction des dégâts agricoles), les subventions pour le repeuplement du petit gibier (peu efficace en raison des prédateurs et du biotope) et les tensions financières liées aux surcotisations pour les dégâts de sangliers. Le plan de chasse 2025/2026 a été jugé satisfaisant (107 % des minimas atteints) mais des inquiétudes persistent sur la mortalité des daims après le rut. Des mesures de sécurité (formation, signalisation) et un achat partiel de miradors ont été proposés.

SCOT Colmar-Rhin-Vosges :

Le comité syndical s'est réuni le 5 février 2026 après une première séance infructueuse le 29 janvier pour défaut de quorum. L'ordre du jour était le suivant. Le compte rendu de la séance du 10 décembre 2025 a été approuvé puis un bilan du mandat 2020-2026 a été présenté. Plusieurs délibérations ont été adoptées : adoption du compte administratif 2025, affectation des résultats, fixation de la contribution financière des intercommunalités membres à 0,90 €/habitant/hectare pour 2026 (stable) et le vote du budget primitif 2026. Enfin un avis favorable sur la révision allégée du PLU de Walbach, compatible avec le SCOT, a été émis.

Syndicat mixte des cours d'eau et des canaux de la Plaine du Rhin :

Une réunion pour la validation des travaux 2026 s'est tenue fin janvier. Une étude d'un montant estimé à 500.000 € va être réalisées pour des travaux de sécurisation du port de Colmar estimés à 6 millions.

Syndicat pôle Ried brun :

Le syndicat Pôle Ried Brun s'est réuni le 29 janvier afin d'évoquer les récentes dégradations survenues au gymnase, notamment les vitres brisées.

Commission communale consultative de la chasse :

Elle s'est réunie le 5 février 2026 afin d'établir le bilan de l'année écoulée. Les locataires des lots n°1 et n°3 se plaignent notamment de cavaliers qui viennent perturber les battues de chasse notamment en fin de journée. Les plans de chasse pour l'année à venir ont ensuite été présentés. Seul le lot n°2 augmente ses attributions et uniquement pour les chevreuils. Par ailleurs, en accord avec l'ONF il a été décidé de retirer la clôture de la parcelle 22, celle-ci étant dégradée et désormais inefficace.

Point 6 - Divers

Le maire présente au conseil l'état récapitulatif des indemnités de toute nature versées aux élus au titre de l'année 2025, en application de l'article L.2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales.

M. SCHWARTZ demande si une publication avec les photos de l'anniversaire de la Libération sera éditée. M. le maire répond que cette tâche sera confiée à la prochaine équipe municipale.

M. le Maire informe que la mairie accueillera, à compter du 1^{er} mars prochain, un nouvel agent technique. Il précise que celui-ci est également sapeur-pompier volontaire à Andolsheim.

La séance est levée à 21h05.

La secrétaire

Stéphanie RITZENTHALER



Le maire

Christian REBERT

